



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 107/18

30 septembre 2011
Original : anglais

F

Conseil international du Café
107^e session
26 – 30 septembre 2011
Londres, Royaume-Uni

**Groupe restreint du
Forum consultatif sur le financement
dans le secteur du café**

Mandat

Contexte

Le présent document contient le mandat du Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, qui a été approuvé par le Conseil à sa 107^e session.

**GROUPE RESTREINT DU FORUM CONSULTATIF
SUR LE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DE CAFÉ**

MANDAT

1. Le Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (ci-après le Groupe) aide le Conseil à organiser et à promouvoir les travaux du Forum, y compris par :

- a) le choix des sujets à examiner par le Forum ;
- b) l'identification des personnes ayant les connaissances pertinentes pour participer au Forum ;
- c) l'élaboration des mécanismes ou des modalités d'examen des sujets au sein du Forum ;
- d) l'identification des moyens de diffusion d'information sur le Forum et les résultats de ses travaux ;
- e) l'exploration de financement du Forum, et
- f) la facilitation et l'encouragement de discussions, débats et échanges d'expériences et d'informations sur les sujets liés à la finance et à la gestion des risques dans le secteur du café.

2. Le groupe se compose de sept représentants nommés par le Conseil pour un mandat de deux ans, dont quatre représentants des Membres exportateurs et trois représentants des Membres importateurs. Les Membres intéressés peuvent également y participer. Le président et le vice-président du Forum figurent parmi les représentants du Groupe et siègent en tant que président et vice-président, respectivement, du Groupe.

3. Le groupe est assisté par le président du Groupe consultatif du secteur privé (CCSP) et par quatre conseillers ayant les compétences pertinentes, qui sont nommés par le Conseil pour un mandat d'un an. Le Directeur exécutif est membre de droit du Groupe.

4. A la fin de chaque année caféière et sur la base d'une liste d'experts d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non-gouvernementales et autres institutions, le Groupe présente une recommandation au Conseil au sujet des personnes qui pourraient siéger au groupe en tant que conseiller. Il présente également une recommandation sur un ou plusieurs sujets qui pourraient être examinés par le Forum. Le Groupe peut identifier des sujets à l'avance, s'il y a lieu.

5. Le Groupe se réunit normalement pendant les sessions ordinaires du Conseil, et peut travailler pendant l'intersession, le cas échéant, par courrier électronique ou par téléconférence pour s'acquitter de ses fonctions.
6. Le président du Groupe fait rapport au Conseil à chaque session.
7. Le Groupe fonctionne en anglais.